

**Décision du Conseil de l'IBPT
du 18 décembre 2025
concernant la composition du collège visé par l'arrêté
royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de
conciliation devant l'Institut belge des services postaux
et des télécommunications pour l'année 2026**

Le Conseil de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications

Vu l'article 5 de l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications ;

Prend la décision suivante :

1. Les personnes suivantes sont désignées pour l'année 2026 comme membre du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

M ^{me} Peggy Valcke	Membre du Conseil
M. Vincent Hanchir	Premier Conseiller, Service Marchés Telecom & Media
M. Steve Van Den Bossche	Premier Conseiller, Service Juridique

2. Les personnes suivantes sont désignées pour l'année 2026 comme membre suppléant du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

M. Stefaan Vyverman	Membre du Conseil
M ^{me} Ann Fromont	Conseiller, Service Juridique
M ^{me} Laurence Hoflack	Ingénieur Conseiller, Service Marchés Telecom & Media

3. La présente décision abroge la décision du Conseil de l'IBPT du 17 décembre 2024 concernant la composition du collège visé par l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications pour l'année 2025.

Bernardo Herman
Membre du Conseil

Peggy Valcke
Membre du Conseil

Stefaan Vyverman
Membre du Conseil

Michel Van Bellinghen
Président du Conseil